

SCI A.P.H.T. CLEMENT

Société civile immobilière

Capital : 206 919,05 Euros

Siège : 68 rue du Monceau – 77660 CHANGIS SUR MARNE

R.C.S. MEAUX 389 682 725

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 18 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 18 janvier, à dix-sept heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Lyliane CLEMENT, propriétaire de 52 parts,
- Monsieur Henri CLEMENT, propriétaire de 13 521 parts,

soit un total de 13 573 parts

sur les treize mille cinq cent soixante-treize (13 573) parts composant le capital social.

Madame Lyliane CLEMENT préside la séance en sa qualité de co-gérante associée. Elle constate, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du siège social **29, rue Paul Bert 92400 Courbevoie**
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame la Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société, à compter de ce jour :

29, rue Paul Bert 92400 Courbevoie

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'**unanimité**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Signatures :

Mme Lyliane CLEMENT co Gérante Associée

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lyliane CLEMENT', written over a horizontal line.

Mr Henri CLEMENT co Gérant-Associé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Henri CLEMENT', written over a horizontal line.